République Démocratique du Congo

FONER

FONDS NATIONAL D'ENTRETIEN ROUTIER

Etablissement Public créé par la Loi n°08/006-A du 07 juillet 2008 et le Décret n°08/27 du 24 décembre 2008

Kinshasa, le .....

Le Directeur Général

N/Réf. :..07../FONER/DG/PBN/DA/SK/..EI../2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR DES RECETTES

1. Contexte

La République Démocratique du Congo est un vaste pays, avec un réseau routier estimé à 156 000 km. Pour assurer le financièrement de l'entretien de ce réseau routier, le Gouvernement de la RDC, à l'instar d'autres pays africains, a mis en place, par la loi n° 08/006—A du 07 juillet 2008 un Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle. Et par le Décret n° 08/27 du 24 décembre 2008, il a été créé un établissement public dénommé Fonds National d'Entretien Routier, en sigle « FONER » tel que modifié et complété à ce jour afin d'administrer ce fonds.

Le FONER a pour mission principale de collecter et d'administrer le fonds destiné à l'entretien et à la gestion du réseau routier du territoire national.

En vue de répondre efficacement à sa mission de collecte des fonds, ses services de mobilisation ont été restructurés pour l'adapter à son environnement institutionnel.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu le recrutement d'un Directeur des Recettes au FONER.

Localisation : Kinshasa
Type de contrat : Contrat à Durée Indéterminée avec une clause d'essai de 6 mois

2. Fonctions principales

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général, le Directeur des Recettes (DR) a pour mission principale la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'entretien des infrastructures routières, ainsi que la coordination et la supervision des activités liées à la collecte des recettes. Il a sous sa supervision directe une équipe de 14 collaborateurs.

A ce titre, le Directeur des Recettes est appelé à assurer les principales tâches spécifiques suivantes :

- Mettre en place une politique en matière des risques (identification des risques stratégiques et établissement de mesures de maîtrise et d'atténuation des risques identifiés) et le développement des stratégies qui en résultent ;
- Développer et mettre en œuvre des stratégies pour une collecte optimale des recettes ;
- Coordonner les activités de collecte des recettes provenant des redevances prélevées sur les carburants terrestres (essence, gazole, gaz de pétrole liquéfié), les Droits de péage sur réseau routier d'intérêt national à l'exception des ouvrages dont la construction et l'exploitation sont concédées, les Redevances liées à l'exploitation des postes de pesage, les Redevances sur les charges à l'essieu ainsi que les pénalités diverses liées à l'usage abusif de la voie publique de son emprise ou de ses équipements ainsi qu'au pesage, et aussi, la collecte de toutes autres ressources qui pourront être reconnues au FONER ;

Siège Social : 10, Av. Des Palmiers, Commune de la Gombe, Kinshasa / R.D.C.
*** E-mail : info@foner.cd

FONER Direction Générale

- S'assurer du suivi et de l'analyse des flux de recettes pour identifier les tendances et les opportunités d'amélioration ;
- Implémenter au sein de sa Direction le Plan d'Action Annuel du FONER tel qu'élaboré par la Direction Générale et adopté par le Conseil d'Administration et s'assurer de sa bonne exécution et de l'atteinte des objectifs y afférents ;
- Préparer les prévisions budgétaires des recettes et des dépenses de sa Direction ;
- Effectuer des audits réguliers pour s'assurer de la conformité des processus de collecte et de gestion des fonds avec les réglementations en vigueur ;
- Présider pour le compte du FONER les réunions trimestrielles de la Commission mixte FONER - DGDA en vue de concilier et de certifier les recettes de la redevance FONER perçue indirectement par la DGDA, et veiller à la bonne exécution des résolutions du Comité ;
- Manager et diriger la Direction ;
- Contribuer au renforcement des capacités des agents et cadres de la Direction.

3. Profil et compétences requis

Le Directeur des Recettes, de nationalité congolaise (RDC), est un haut cadre de direction, disposant des compétences suivantes :

- Titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 5) en finance, comptabilité, gestion, économie, Droit ou équivalant ;
- Maitrise des réglementations fiscales et douanières ;
- Maitrise des procédures et techniques de recouvrement de créances ;
- Maitrise des lois et règlements relatifs au recouvrement de créances ;
- Expérience minimum de dix (10) ans à une fonction de responsabilité dans la mise en œuvre des politiques fiscales et non fiscales ou dans la gestion des questions fiscales ou non fiscales dans un organisme public ou une entreprise privée. La même expérience dans un établissement public ou une régie financière serait un atout ;
- Capacité à travailler dans un environnement informatisé : Bonne pratique de logiciels de gestion des opérations d'une entreprise, et de la suite bureautique Microsoft (Excel, Word, Powerpoint, Outlook, Internet…) ;
- Expérience professionnelle minimum de cinq (5) ans au sein d'un service d'assiette national ou provincial serait un atout.

4. Dépôt de candidatures :

Le (la) candidat (e) intéressé (e) doit fournir : 1) Un Curriculum vitae à jour ; 2) Une lettre de motivation (2 pages max) ; 3) Des copies certifiées des diplômes et tout autre document jugé important.

Le dossier complet de candidature, rédigé en français, doit être envoyé au plus tard **le** 10 SEPT 2025 **à 16 heures (heure de Kinshasa)** par courrier électronique à l'adresse suivante **« recrutement@foner.cd »** avec en objet le titre du poste « Dossier de candidature au poste de « **Directeur des Recettes - Nom du Candidat** » adressé au Directeur Général du FONER ou déposer le dossier à l'adresse suivante : **10 avenue des Palmiers, C/Gombe**.

Les intéressés peuvent obtenir (et sont invités à le faire) les termes de référence complets à l'adresse ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, heures locales, ou sur le site internet du FONER : www.foner.cd.

Les candidatures reçues seront évaluées conformément au profil défini. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les interviews.

Fait à Kinshasa, le 25 AOUT 2025

Pierre BUNDOKI NDONGALA

FONER Direction Générale